



**Je bénéficie
d'offres et de
services adaptés
à mes besoins.**



**Vous êtes une personne sourde ou malentendante,
la Macif s'adapte à vos besoins.**



Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



Adapter les moyens de communication à vos besoins, c'est essentiel.



► Comment nous contacter ?

Vous pouvez, sans avoir à solliciter une personne proche et en toute autonomie, contacter la Macif, gérer vos contrats, réaliser des devis, déclarer un sinistre.

► À partir de **Macif.fr**, rubrique « **Urgence et contact** », vous pouvez communiquer depuis votre smartphone, votre tablette ou votre ordinateur, avec un **interprète**. vous choisissez votre mode de communication :


- en LSF via la Webcam:
- en tchat adapté
- en langage parlé et complété

Ce service totalement gratuit est dispensé par notre partenaire Sourdline. Il vous permet d'être aidé(e) et renseigné(e), tous les jours de la semaine de **9h à 18h**.

► Vous pouvez **prendre rendez-vous** dans une de nos agences par **SMS au 07 57 50 04 17** (numéro gratuit). Nos agences sont presque toutes équipées de boucles à induction magnétique.

Dans certaines agences, des conseillers sont formés à la langue des signes française. Pour retrouver ces informations, rendez-vous sur **agence.macif.fr**

► Vous pouvez contacter l'assistance Macif

- De 9h à 18h du lundi au vendredi avec  **Sourdline**
- En dehors de ces horaires, gratuitement par SMS au **06 71 17 27 77**

► Vous avez des suggestions, vous pouvez nous écrire par mail à **accessibilité@macif.fr**

► VOS + MACIF

La Macif propose des produits et services adaptés :

- Vous bénéficiez d'avantages pour vos **prothèses auditives**

Vous pouvez acheter vos prothèses auditives à des tarifs négociés (en moyenne 35% inférieurs aux prix du marché), auprès des nombreux audioprothésistes partenaires des réseaux de soins Santéclair⁽¹⁾ avec le contrat Garantie Santé.

Votre mutuelle santé intervient pour l'achat de vos prothèses auditives. En plus de la sécurité sociale, la mutuelle (avec la formule Excellence du contrat Garantie Santé), rembourse jusqu'à 600 € par an et par appareil auditif⁽²⁾.

Vos prothèses auditives peuvent être assurées⁽³⁾ contre la casse accidentelle, le vol et l'incendie si vous souscrivez cette option⁽⁴⁾ avec le contrat habitation.

- Vous bénéficiez d'un **interprète en LSF**

Avec Garantie Santé, vous pouvez, en cas d'hospitalisation, demander l'intervention d'un interprète en langue des signes pour faciliter vos échanges avec les professionnels de santé⁽⁵⁾.

- Vous pouvez avoir une **attestation d'assurance*** scolaire et habitation pour vos contrats par SMS au **07 57 50 04 17** (numéro gratuit)

*Les garanties sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.



Pour retrouver toutes ces informations en LSF, scannez ce QR code.



Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



(1) Par rapport aux prix moyens du marché et selon les prestations. Données Santéclair comparant sur la France entière, les tarifs réseaux et les tarifs pratiqués hors réseaux. L'assuré conserve la liberté de choix de son professionnel de santé.

(2) Le Contrat Garantie Santé en formule Excellence et niveau d'équipement 4 prévoit une prise en charge :
- des prothèses auditives pour les plus de 20 ans de 100% du barème du Régime de la Sécurité Sociale (BRSS) + un forfait de 600 €/appareil/ an, dans la limite de 2 appareils, soit en réalité 799,71 €/ appareil/ an (remboursement du régime obligatoire inclus).
- de l'entretien, des piles accessoires de l'appareil à 100% du BRSS + 60 €/an.

(3) Cette garantie couvre le dommage accidentel, le vol et l'incendie en tout lieu des prothèses et de leurs accessoires ayant fait l'objet d'une prescription médicale et d'un remboursement par le régime obligatoire d'assurance maladie, appartenant, loués ou confiés à l'assuré ou à toute personne vivant sous son toit et son plafond s'élève à 4500 € par année d'assurance.

(4) Option « Matériel en tout lieu » accessible quelle soit la formule souscrite du contrat Habitation Résidence Principale ou Résidence Secondaire.

(5) Cette prestation d'assistance est prévue aux conditions générales du contrat Garantie Santé dans la limite d'une intervention d'une durée maximale de 8 heures.



Le contrat **Garantie Santé** distribué par la Macif est assuré par des mutuelles régies par le Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française.

Santéclair - SA au capital de 3 834 029 €. RCS Nantes 428 704 977. Siège social : 7 Mail Pablo Picasso 44046 Nantes Cedex 1. Les garanties d'assistance du contrat Garantie Santé sont assurées par IMA ASSURANCES, Société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances. RCS NIORT 481 511 632. Siège social : 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort cedex 9.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social: 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr).